
Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 14 novembre 2022 à 17 h 26
777, boul. Marcel-Laurin

CA22 08 0529

Séance extraordinaire spontanée du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, est convoquée selon la loi et est tenue à la salle du comité située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le lundi 14 novembre 2022, à 17 h 26, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa

Les conseillers de Ville : Aref Salem
Vana Nazarian

Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen
Annie Gagnier

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de monsieur Daniel Simon, agissant à titre de secrétaire.

CA22 08 0530

Soumis l'ordre du jour de la séance extraordinaire spontanée du 14 novembre 2022.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter, tel que soumis, l'ordre du jour de la séance extraordinaire spontanée du 14 novembre 2022.

ADOPTÉ.

CA22 08 0531

Le conseiller Jacques Cohen donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé de modifier le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, afin d'introduire l'usage « commerce de détail d'articles et accessoires érotiques » et de le prohiber sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

CA22 08 0532

La période de questions du public débute à 17 h 26.

Aucune question n'a été posée.

CA22 08 0533

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance à 17 h 27.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le
6 décembre 2022.
